

Je suis copropriétaire d'une ferme située à 1,2 km de l'implantation d'une éolienne. Nous habitons cet endroit depuis 1984 et l'avons choisi entre autres pour sa situation, son charme antique et rustique et sa tranquillité.

La ferme comprend 95 arpents de terre cultivable et 40 arpents de boisés qui se divisent en deux parties. Il faut dire que les boisés sont plutôt rares ici et que les oiseaux qui y habitent sont très variés.

Je suis contre le projet éolien de Saint-Cyprien-de-Napierville pour les raisons suivantes :

- A) Au Québec, sur ce grand territoire, seulement 1,8% des terres sont des terres agricoles. Les nôtres sont un trésor que l'on devrait protéger à tout prix et être conscient que ce projet ne s'installe pas que pour quelques semaines, mais sur plusieurs années. Que ferons-nous avec des structures de ciment en plein dans nos terres cultivables? N'y aurait-il pas lieu de penser à des endroits plus appropriés et moins handicapants pour installer ces projets éoliens qui reposeront sur des tonnes de béton? Reste tout de même 98% du territoire qui s'y prête.
- B) La forêt que nous possédons regorge de richesse animale (renards, chevreuils, marmottes, rats laveurs), mais aussi de plusieurs espèces d'oiseaux : pic-bois (plusieurs sortes), geai bleu, cardinal, jaseur des cèdres, hirondelle, chauve-souris, mésange, tyran tritri, colibri, chouette rayée, grand duc, tourterelle, urubu, bécassine, sitelle, moqueur chat, moqueur roux, merle (américain et merle bleu), paruline, carouge, oriole de Baltimore, gros bec, cardinal à poitrine rose, roselin et chardonneret bruant. Il y a aussi des perdrix et des dindons sauvages. Nous côtoyons les oiseaux toute l'année. L'hiver nous installons plusieurs mangeoires d'oiseaux près de la maison et ils sont nombreux à venir se nourrir. Peut-on nous garantir que cette cohabitation durera avec le projet éolien presque sur le même

terrain? Également, au printemps et à l'automne, les champs deviennent le dortoir de milliers d'oies blanches et outardes qui y font escale durant leur migration. Est-ce utopique de croire que nous assisterons à leur disparition puisque le territoire ne sera plus propice à leur déplacement?

J'aimerais mentionner que d'après un inventaire réalisé à l'été 2013 par l'organisme CIME du Haut-Richelieu, notre forêt contient des plantes en voie de disparition tel un peuplement de potentille arbustive qui pousse généralement en Gaspésie et dans le nord du Québec. On y retrouve également l'aster de Pringle, l'onagre et le noyer cendré qui sont en voie de disparition au Québec. De nombreuses fourmilières de *Lasius minutus*, une espèce de fourmis susceptible d'être menacée ou vulnérable au Québec. Si on défait le système écologique déjà mis en place pour la survie des oiseaux et des plantes en transformant mécaniquement leur environnement et en nuisant à l'interaction qui se produit entre la nature et les oiseaux de façon naturelle, qui répond d'eux? Toujours selon l'organisme CIME, dans le Haut-Richelieu, les forêts ne représentent plus que 11% du territoire. Elles permettent une variété d'habitats pour la faune et la flore qui contribuent à la richesse de notre biodiversité.

- C) Il est également à considérer la qualité de vie de notre environnement si calme et paisible avant la construction de ce projet. Bruits, poussière, machinerie lourde au fil des jours et sans répit. Où puiserons-nous les bienfaits de cette vie à la campagne que nous apprécions tant? De plus, selon un reportage à Saint-Ferdinand¹, les éoliennes produisent un bruit perceptible pour nous qui sommes des résidents vraiment proches. Quels sont les effets à long terme sur notre santé? Il y a tellement de facteurs qui peuvent causer la maladie que je m'oppose à ce que l'on m'en impose un de plus.

¹ *Les éoliennes devant les tribunaux*, reportage d'Émilie Dubreuil, Radio-Canada, le 11 mai 2015, en ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/05/11/004-eoliennes-demande-recours-collectif-saint-jean-de-brebeuf.shtml>

- D) Venons-en aux coûts. Combien en coûtera-t-il aux contribuables pour que ce projet fonctionne? Par ailleurs, il est prouvé que ce projet est une perte financière pour le Québec.² À qui sert-il finalement?
- E) Le fait que les éoliennes soient si près de notre propriété crée une dévaluation de celle-ci. Est-ce à quelques contribuables seulement d'assumer les pertes financières reliées à ce projet.³
- F) Ce projet est source de discordes entre les voisins qui ne sont pas du même avis et qui défendent leurs convictions. Ces discordes qui sont déjà là avant la construction du projet s'installent pour longtemps. Où est passé le bon temps où il y avait de la bonne entente et où les uns et les autres se sentaient respectés?

Pour conclure, je suis contre les projets éoliens en région habitée. Notre province est suffisamment grande pour réaliser de tels projets dans des zones inhabitées. J'ai exprimé mon opinion avec l'espoir qu'il contribuera à rendre ce projet inapplicable ou du moins que vous en tiendrez compte dans vos décisions finales.

Monique Poupart

² CHASSIN, Youri avec la collaboration de Guillaume Tremblay, « Les coûts croissants de la production d'électricité au Québec », *Les notes économiques*, Institut économique de Montréal, 17 juin 2013, en ligne : <http://www.iedm.org/fr/44789-les-co-ts-croissants-de-la-production-d-lectricit-au-qu-bec>

³ *Les éoliennes devant les tribunaux*, reportage d'Émilie Dubreuil, Radio-Canada, le 11 mai 2015, en ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/05/11/004-eoliennes-demande-recours-collectif-saint-jean-de-brebeuf.shtml>